



Le 16 février 2011 Communiqué de presse

La requête des opposants au Grand Stade rejetée.

Le Tribunal Administratif de Lyon, par ordonnance du 11 février 2011, a rejeté la requête de l'association Carton Rouge demandant la suspension de la délibération n° 10165 du 25/11/2010 du SYTRAL intitulée « Ligne de tramway T3 pour desserte du Grand Stade – Approbation de l'avant-projet ».

L'Olympique Lyonnais se félicite de cette décision et constate que la procédure initiée par Carton Rouge témoigne de la volonté d'une minorité d'attaquer des actes juridiques via des recours irrecevables. Une décision du Tribunal Administratif de Lyon l'a d'ailleurs déjà démontré, le 28 octobre 2010, avec le rejet du recours déposé sur l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement.

L'Olympique Lyonnais souhaite, cependant, rappeler qu'il reste à disposition de l'ensemble des associations pour dialoguer et pour participer conjointement à ce projet d'agglomération exemplaire qui constitue une formidable opportunité pour la modernité, la jeunesse et l'enthousiasme social.